7

MAIN-D'OEUVRE EN PHYSIOTHÉRAPIE ET EN TECHNIQUES DE RÉADAPTATION PHYSIQUE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PLANIFICATION ET DE L'ÉVALUATION

LA MAIN-D'OEUVRE EN PHYSIOTHÉRAPIE ET EN TECHNIQUES DE RÉADAPTATION PHYSIQUE AU QUÉBEC

État de situation et estimation de l'offre et de la demande de ressources humaines jusqu'en 2004

92-06404/

GUY TROTTIER
Service de la planification des ressources humaines

Juin 1990

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

LISTE DES TABLEAUX i

AVANT-PROPOS ii

INTRODUCTION 1

1. LA DEMANDE DE MAIN-D'OEUVRE 2

1.1 L'évolution des effectifs chez les physiothérapeutes 2

1.2 Les postes comblés et vacants chez les physiothérapeutes dans le réseau de la santé et des services sociaux 3

1.3 Les effectifs en physiothérapie dans le secteur de l'enseignement et de la recherche 6

1.4 Les effectifs en physiothérapie dans le secteur privé 7

1.5 Le personnel cadre en physiothérapie dans le réseau de la santé et des services sociaux 8

1.6 La demande totale de physiothérapeutes au Québec 9

1.7 Les thérapeutes en réadaptation physique 9

1.8 Les postes comblés et vacants chez les thérapeutes en réadaptation physique dans le réseau de la santé et des services sociaux 11

1.9 Les thérapeutes en réadaptation physique dans le secteur de l'enseignement et de la recherche 13

1.10 Les thérapeutes en réadaptation physique dans le secteur privé 13

1.11 La demande globale chez les thérapeutes en réadaptation physique 13

1.12 Le rapport physiothérapeute/TRP dans le réseau de la santé et des services sociaux 13

PAGE

2. L'OFFRE DE MAIN-D'OEUVRE 16

2.1 État actuel des effectifs chez les physiothérapeutes 16

2.2 Les nouveaux diplômés en physiothérapie 18

2.3 État actuel des effectifs chez les thérapeutes en réadaptation physique 19

2.4 Les nouveaux diplômés en techniques de réadaptation physique 19

2.5 L'offre globale en réadaptation physique 20

3. COMPARAISON DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE CHEZ LES PHYSIOTHÉRAPEUTES ET LES THÉRAPEUTES EN RÉADAPTATION PHYSIQUE EN 1989 21

3.1 Les physiothérapeutes 21

3.2 Les thérapeutes en réadaptation physique 21

4. PROJECTION DE L'OFFRE JUSQU'EN 2004 22

4.1 Projection de l'offre chez les physiothérapeutes..... 22

4.2 Projection de l'offre chez les thérapeutes en réadaptation physique 24

5. PROJECTION DE LA DEMANDE JUSQU'EN 2004 27

5.1 Projection de la demande chez les physiothérapeutes 27

5.2 Projection de la demande chez les thérapeutes en réadaptation physique 27

6. COMPARAISON DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE CHEZ LES PHYSIOTHÉRAPEUTES ET LES THÉRAPEUTES EN RÉADAPTATION PHYSIQUE EN 2004 28

6.1 Les physiothérapeutes 28

6.2 Les thérapeutes en réadaptation physique 28

CONCLUSION 29

BIBLIOGRAPHIE 30

LISTE DES TABLEAUX

PAGE

Tableau 1 - VARIATION DES EFFECTIFS CHEZ LES PHYSIOTHÉRAPEUTES SELON LE STATUT OCCUPATIONNEL 2

Tableau 2 - VARIATION DES EFFECTIFS CHEZ LES PHYSIOTHÉRAPEUTES PAR CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENTS 3

Tableau 3 - POSTES COMBLÉS ET VACANTS CHEZ LES PHYSIOTHÉRAPEUTES PAR CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENTS, AU 31 JANVIER 1989, RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX 4

Tableau 4 - POSTES COMBLÉS ET VACANTS CHEZ LES PHYSIOTHÉRAPEUTES PAR RÉGION SOCIO-SANITAIRE, AU 31 JANVIER 1989, RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX 5

Tableau 5 - NOMBRE DE PHYSIOTHÉRAPEUTES DONT L'EMPLOI PRINCIPAL ET SECONDAIRE EST EN CLINIQUE PRIVÉE PAR RÉGION SOCIO-SANITAIRE 8

Tableau 6 - RÉPARTITION DES EFFECTIFS CADRES (CHEFS DE SERVICE DE PHYSIOTHÉRAPIE) PAR CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENTS..... 8

Tableau 7 - VARIATION DES EFFECTIFS CHEZ LES THÉRAPEUTES EN RÉADAPTATION PHYSIQUE SELON LE STATUT OCCUPATIONNEL ... 10

Tableau 8 - VARIATION DES EFFECTIFS CHEZ LES THÉRAPEUTES EN RÉADAPTATION PAR CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENTS 10

Tableau 9 - POSTES COMBLÉS ET VACANTS CHEZ LES THÉRAPEUTES EN RÉADAPTATION PAR CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENTS, AU 31 JANVIER 1989, RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX 11

Tableau 10 - POSTES COMBLÉS ET VACANTS CHEZ LES THÉRAPEUTES EN RÉADAPTATION PAR RÉGION SOCIO-SANITAIRE, AU 31 JANVIER 1989, RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX 12

PAGE

Tableau 11 - POSTES COMBLÉS ET VACANTS CHEZ LES PHYSIOTHÉRAPEUTES ET LES TRP, AU 31 JANVIER 1989, DANS LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX 14

Tableau 12 - RÉPARTITION DES POSTES DE PHYSIOTHÉRAPEUTES ET DE TRP PAR RÉGION SOCIO-SANITAIRE, AU 31 JANVIER 1989, DANS LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX 15

Tableau 13 - RÉPARTITION DES PHYSIOTHÉRAPEUTES SELON LE STATUT OCCUPATIONNEL, LE SEXE, L'ÂGE ET LE LIEU D'OBTENTION DU DIPLÔME 16

Tableau 14 - COMPARAISON DES EFFECTIFS ET DES RATIOS POPULATION/ PHYSIOTHÉRAPEUTE ENTRE CERTAINES PROVINCES CANADIENNES DE 1980 À 1988 17

Tableau 15 - RÉPARTITION DES DIPLÔMÉS SELON L'UNIVERSITÉ DE 1985 À 1989 18

Tableau 16 - RÉPARTITION DES DIPLÔMÉS EN TECHNIQUES DE RÉADAPTATION PAR COLLÈGE DE 1986 À 1989 19

Tableau 17 - TAUX DE SURVIE DANS LA PROFESSION DES PHYSIOTHÉRAPEUTES 22

Tableau 18 - ESTIMATION DES EFFECTIFS DE 1989 EN PHYSIOTHÉRAPIE SURVIVANT DANS LA PROFESSION EN 2004 23

Tableau 19 - AJOUT NET DE PHYSIOTHÉRAPEUTES EN 2004 PAR L'INTERMÉDIAIRE DES NOUVEAUX DIPLÔMÉS 24

Tableau 20 - TAUX DE SURVIE DANS LA PROFESSION CHEZ LES THÉRAPEUTES EN RÉADAPTATION PHYSIQUE PAR GROUPE D'ÂGE 25

Tableau 21 - ESTIMATION DES EFFECTIFS DE 1989 EN TECHNIQUES DE RÉADAPTATION SURVIVANT DANS LA PROFESSION EN 2004 25

Tableau 22 - AJOUT NET DE THÉRAPEUTES EN 2004 PAR L'INTERMÉDIAIRE DES NOUVEAUX DIPLÔMÉS 26

AVANT-PROPOS

La présente étude est réalisée pour le compte du Groupe de travail sur la main-d'oeuvre en réadaptation physique (physiothérapeutes et thérapeutes en réadaptation physique) mis sur pied par le ministère de la Santé et des Services sociaux en septembre 1988.

Nous remercions les membres du Groupe de travail qui ont fourni la plupart des données utilisées dans ce document et plus particulièrement la Corporation professionnelle des physiothérapeutes et la Société québécoise des thérapeutes en réadaptation physique.

Ce document a été réalisé en étroite collaboration avec monsieur Michel Clermont du Service de la planification des ressources humaines. Madame Diane Boutet, de la même unité administrative, en a assumé la dactylographie.

INTRODUCTION

Ce document se consacre à deux catégories de main-d'oeuvre dans le domaine de la réadaptation physique: les physiothérapeutes et les thérapeutes en réadaptation physique.

Cette étude vise à dresser un état de situation au cours des dernières années concernant le marché de l'emploi pour ces catégories de travailleurs et travailleuses de la santé. Elle vise aussi à estimer l'offre et la demande de personnel à l'horizon 2004. Il s'agit donc de cerner la situation du marché de l'emploi de façon à proposer éventuellement des ajustements pour répondre aux besoins de la population à court, moyen et long termes.

Les résultats de cette étude ne se traduisent, pour l'instant, dans aucune recommandation. Cette lacune sera comblée aussitôt que le Groupe de travail pourra définir une position commune à la lumière de cet état de situation et de la démarche d'analyse des tâches et fonctions des catégories de main-d'oeuvre impliquées.

Ce document comporte six grandes sections. La première aborde la question de la demande de personnel. La deuxième s'intéresse à l'offre. Dans la section 3, nous comparons l'offre et la demande de personnel en 1989. La section 4 s'attarde aux projections de l'offre jusqu'en 2004. La section 5 présente les projections de la demande jusqu'en 2004. Des comparaisons sont aussi effectuées entre l'offre et la demande à l'horizon 2004 dans la section 6.

1. LA DEMANDE DE MAIN-D'OEUVRE

1.1 L'évolution des effectifs chez les physiothérapeutes

Dans le réseau de la santé et des services sociaux, on comptait, pour l'année financière 1987-1988, sur les services de 1 583 physiothérapeutes (ÉNU) pour un total de 962 postes équivalents temps plein (ETP)*. De ces postes, 862 étaient à temps complet régulier (TCR) même si, pour plusieurs d'entre eux, il ne s'agissait pas de postes équivalents temps plein (862 TCR > 694 ETP).

Tableau 1 - VARIATION DES EFFECTIFS CHEZ LES PHYSIOTHÉRAPEUTES SELON LE STATUT OCCUPATIONNEL

STATUT	1981-1982		1986-1987		1987-1988		VARIATIONS 1981-82 vs 1987-88	
	ÉNU.	ETP	ÉNU.	ETP	ÉNU.	ETP	ÉNU.	ETP
Temps complet régulier	533	471	802	654	862	694	61,7%	47,3%
Temps partiel régulier	180	80	316	133	331	147	83,9%	83,8%
Temps partiel occasionnel	104	38	367	117	390	121	275,0%	218,0%
Total	817	589	1 485	904	1 583	962	97,3%	63,3%

Source: Ministère de la Santé et des Services sociaux, Direction générale des relations de travail

Si l'on compare l'année 1987-1988 avec l'année 1981-1982 sur une base ETP, on observe une augmentation des effectifs de 63,3% et un taux de croissance annuel moyen de 8,5%. De plus, la proportion des postes ETP à temps complet régulier a diminué passant de 80% en 1981-1982 à 72% en 1987-1988. Inversement, la proportion des postes à temps partiel occasionnel a presque doublé passant de 6,5% en 1981-1982 à 12,6% en 1987-1988.

En ce qui concerne les catégories d'établissements, les pourcentages d'augmentation d'effectifs les plus élevés s'observent dans les centres d'accueil d'hébergement (CAH), les centres hospitaliers psychiatriques, les CLSC et les centres hospitaliers privés. Évidemment, ces établissements présentaient au départ des effectifs très réduits ce qui explique les statistiques impressionnantes pour ces catégories d'établissements (tableau 2).

---

* Un poste ETP équivaut à 35 heures de travail. L'abréviation ÉNU (énuméré) désigne un poste occupé par un individu sans relation avec le temps travaillé.

Tableau 2 - VARIATIONS DES EFFECTIFS CHEZ LES PHYSIOTHÉRAPEUTES PAR CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENTS

CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENTS	1981-1982		1986-1987		1987-1988		VARIATIONS 1981-82 vs 1987-88	
	ÉNU.	ETP	ÉNU.	ETP	ÉNU.	ETP	ÉNU.	ETP
CAH	5	1	39	15	50	20	900%	2 000%
CAR	85	64	147	90	141	91	66%	42%
CHSCD	539	401	991	643	1 083	688	100%	72%
CH psychiatrique	13	9	39	22	38	22	69%	144%
CHSLD	148	102	139	88	147	88	-.07%	-14%
CLSC	11	4	66	24	67	26	137%	550%
CA privé	3	3	15	6	10	4	233%	33%
CH privé	13	4	46	18	46	23	253%	475%
Autres	-	-	-	-	2	-	200%	-
Total	817	589	1 485	904	1 583	962	97,3%	63,3%

Reste qu'en nombre absolu, la plus grande augmentation se retrouve dans les centres hospitaliers de soins de courte durée (287 ETP). Les centres d'accueil de réadaptation (CAR) ont aussi connu une croissance des effectifs importante (27 ETP pour un pourcentage d'augmentation de 42%).

Enfin, on remarquera que les centres hospitaliers de soins de longue durée ont enregistré une baisse de leurs effectifs de l'ordre de 14% entre 1981-1982 et 1987-1988 sur une base ETP bien que le nombre de postes énumérés soit demeuré constant.

1.2 Les postes comblés et vacants chez les physiothérapeutes dans le réseau de la santé et des services sociaux

Les statistiques présentées dans cette section sont tirées de l'étude sur les postes vacants au 31 janvier 1989 effectuée par le Ministère récemment. On les retrouve aux tableaux 3 et 4.

Selon cette étude, on retrouvait au 31 janvier 1989, 1 311 postes de physiothérapeutes au Québec dans le réseau de la santé et des services sociaux. De ce nombre, 867 (66,1%) postes étaient à temps complet, 306 (23,3%) à temps partiel et 138 (10,5%) entraient dans la catégorie "autres". Il s'agissait surtout d'assignation temporaire.

Tableau 3 - POSTES COMBLÉS ET VACANTS CHEZ LES PHYSIOTHÉRAPEUTES PAR CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENTS, AU 31 JANVIER 1989, RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

	STATUT OCCUPATIONNEL	CHSCD	CHSLD	CH PSY.	CAH	CAR	CLSC ET CENTRE DE SANTÉ	TOTAL RÉSEAU NB.	TOTAL RÉSEAU %
NOMBRE DE POSTES COMBLÉS OU NON	Temps complet	566	109	28	62	79	23	867	66,1
	Temps partiel	132	29	3	90	22	30	306	23,3
	Autres*	99	8	1	12	16	2	138	10,5
	TOTAL	797	146	32	164	117	55	1 311	100,0
NOMBRE DE POSTES VACANTS	Temps complet	34	13	7	8	2	7	71	8,2
	Temps partiel	7	1	1	12	4	2	27	8,8
	Autres*	12	3	-	-	1	-	16	11,6
	TOTAL	53	17	8	20	7	9	114	8,7
NOMBRE DE POSTES VACANTS DEPUIS PLUS DE 60 JOURS	Temps complet	15	6	4	7	-	6	38	4,4
	Temps partiel	6	1	1	7	1	2	18	5,9
	Autres*	2	-	-	-	1	-	3	2,2
	TOTAL	23	7	5	14	2	8	59	4,5

* Assignation temporaire (poste sur une base temporaire et pour une période déterminée; par exemple, poste de remplacement, liste de rappel, temps complet occasionnel, temps partiel occasionnel).

Parmi les 1 311 postes, 114 (8,7%) étaient vacants dont 59 (4,5%) depuis plus de 60 jours. Les postes vacants (114) avaient un statut à temps complet dans un proportion de 62,2%, à temps partiel dans un proportion de 23,6% et "autres" dans une proportion de 14%. Les postes vacants depuis plus de 60 jours présentaient une répartition presque identique selon le statut du poste.

Le taux de vacances des postes varient sensiblement selon la catégorie d'établissement auquel on se réfère. Ainsi, il est de 6,6% en CHSCD, de 11,6% en CHSLD, de 25% en CH psychiatrique, de 12,1% en CAH, de 6% en CAR et enfin de 16,3% en CLSC.

Les postes vacants en CH psychiatrique, en CAH et en CLSC semblent être particulièrement difficiles à combler, puisque respectivement 62,5%, 70% et 88% des postes vacants le sont depuis plus de 60 jours. Les proportions pour les autres catégories d'établissements sont nettement moins élevées. On peut présumer que les postes sont plus difficiles à combler en CH psychiatrique, en CAH et en CLSC en raison des clientèles particulières rejointes. En effet, ces établissements s'occupent de cas lourds, moins valorisants à traiter semble-t-il, telles les personnes âgées ayant peu d'autonomie, les personnes handicapées et les personnes ayant de graves problèmes de santé mentale.

Par ailleurs, si l'on compare le nombre de postes vacants au 31 janvier 1989 avec l'étude de 1987, on se rend compte que le nombre de postes vacants est demeuré le même (115 en 1987 contre 116 en 1989).

La proportion de postes vacants varie beaucoup selon les régions socio-sanitaires comme le démontre le tableau 4. Les régions centrales ayant une importante agglomération urbaine ont des taux de vacance beaucoup moins élevés (Montréal: 5,3%, Trois-Rivières: 4,8%, Québec: 7,0%, Montérégie: 8,6%) que les régions plus éloignées (région 01: 16,1%; 02: 20,0%; 08: 33,3%; 09: 29,4%). Même une région comme l'Outaouais détient un taux de vacance très élevé (30,8%).

Tableau 4 - POSTES COMBLÉS ET VACANTS CHEZ LES PHYSIOTHÉRAPEUTES PAR RÉGION SOCIO-SANITAIRE, AU 31 JANVIER 1989, RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

RÉGION SOCIO-SANITAIRE	NOMBRE DE POSTES COMBLÉS OU NON	RATIO POP./PHYSIO.	NOMBRE DE POSTES VACANTS	POURCENTAGE DE POSTES VACANTS
01 Bas St-Laur./Gaspé.	31	7 472:1	5	16,1
02 Sag./Lac St-Jean	35	8 529:1	7	20,0
03 Québec	214	4 844:1	15	7,0
04 Trois-Rivières	63	7 173:1	3	4,8
05 Estrie	36	7 153:1	5	13,9
06A Montréal métro.	625	3 258:1	33	5,3
06B Lanaudière-Laur.	86	6 966:1	9	10,5
06C Montérégie	140	7 782:1	12	8,6
07 Outaouais	52	4 930:1	16	30,8
08 Abitibi-Témis.	12	12 986:1	4	33,3
09 Côte-Nord	17	6 153:1	5	29,4
10 Kativik/Baie James	-	0:1	-	-
TOTAL	1 311	4 983:1	114	8,7

En ce qui concerne le ratio population/physiothérapeute, il varie de façon importante selon les régions socio-sanitaires. Encore là, certaines régions éloignées sont défavorisées comme le démontre le tableau 4. La région de l'Abitibi-Témiscamingue est la moins nantie avec 12 986 habitants pour un physiothérapeute, suivie du Saguenay-Lac-St-Jean (8 529:1). Les régions de Montréal métropolitain (3 258:1), Québec (4 844:1) et l'Outaouais (4 930:1) ont des ratios nettement plus favorables. Les autres régions sont pratiquement sur le même pied avec un ratio s'approchant de 7 000 habitants pour un physiothérapeute.

1.3 Les effectifs en physiothérapie dans le secteur de l'enseignement et la recherche

Cette information nous a été transmise pour les trois universités dispensant un programme de physiothérapie. Les physiothérapeutes qui font partie du personnel enseignant au niveau du programme collégial en technique de réadaptation sont aussi considérés. Les statistiques reflètent la situation pour l'année universitaire 1988-1989.

Les données seront divulguées par université puisque leur présentation n'est pas uniforme. La dimension enseignement ou recherche, entre autres, n'est pas traitée de la même façon d'une université à l'autre.

Université Laval

Le département de physiothérapie requiert les services de 9 professeurs à plein temps. Ces professeurs doivent être détenteurs d'un Phd. Seulement 7 des 9 postes sont comblés actuellement. Parmi les 7 postes comblés, 4 le sont par des physiothérapeutes. Les 2 postes non comblés sont aussi offerts aux candidats ayant une formation en physiothérapie de telle sorte que 6 postes de professeurs sont offerts à des physiothérapeutes. Le personnel enseignant comprend aussi 3 responsables de formation clinique ayant une formation en physiothérapie dont 2 sont à temps plein et 1 à demi-temps. Enfin, le département peut aussi compter sur les services d'une conseillère pédagogique ayant une formation de physiothérapeute dont la principale fonction consiste en la gestion des programmes de stage.

Université de Montréal

On retrouve 10 postes de physiothérapeute équivalents temps plein (ETP) dont 0,5 poste est occupé par un coordonnateur d'enseignement clinique. Tous les professeurs font de l'enseignement et de la recherche. La moitié d'entre eux détiennent un Ph.D. Les autres ont tous une maîtrise et contribuent aussi à la recherche. Parmi les professeurs, on retrouve aussi deux chercheurs-boursiers reconnus par le FRSQ. Enfin, le personnel enseignant comprend aussi 8 physiothérapeutes en voie de formation à la maîtrise ou au doctorat qui remplissent les fonctions de chargé de cours.

Université McGill

Pour l'année 1988-1989, le département pouvait compter sur 16 professeurs dont 8 à temps plein et 8 à temps partiel. De plus, on retrouvait 13 chercheurs dont 7 à temps plein et 6 à temps partiel.

Pour les trois universités réunies, on peut donc estimer à 49 le nombre de physiothérapeutes qui oeuvrent dans le domaine de l'enseignement et la recherche.

Le secteur collégial

Dans le secteur collégial, on retrouve aussi 26 physiothérapeutes travaillant à la formation des thérapeutes en réadaptation physique dont 10 au Collège FX Garneau, 7 au Collège de Sherbrooke et 9 au Collège Montmorency. Le corps professoral du Collège de Chicoutimi se compose essentiellement de thérapeutes en réadaptation physique et d'un kinésithérapeute. Aux fins des statistiques, ce dernier ne peut être considéré comme physiothérapeute même s'il possède un diplôme universitaire.

1.4 Les effectifs en physiothérapie dans le secteur privé

Ces renseignements nous ont été fournis par la Corporation professionnelle des physiothérapeutes du Québec à partir de son fichier des membres. Cette source de renseignements ne permet pas de distinguer les physiothérapeutes qui travaillent exclusivement en clinique privée. On parlera plutôt des notions d'emploi principal et d'emploi secondaire en clinique privée. La première catégorie regroupe tous les physiothérapeutes dont l'occupation professionnelle est surtout concentrée en clinique privée ce qui comprend évidemment la pratique exclusive. La deuxième catégorie réfère aux professionnels dont l'emploi est surtout dans le secteur public mais qui travaille aussi, de façon moins importante, dans le secteur privé. Pour compléter cette nomenclature, il faudrait normalement retrouver les physiothérapeutes qui travaillent exclusivement dans le secteur public. Nous ne possédons cependant pas, à ce stade-ci, cette information.

Comme le démontre le tableau 5, on retrouve 449 physiothérapeutes au Québec dont l'emploi principal est en clinique privé. Aussi, 158 professionnels ont la clinique privée comme emploi secondaire.

Les principales concentrations de physiothérapeutes en clinique privée se retrouvent surtout dans la région de Montréal et ses régions périphériques et dans la région de Québec.

Tableau 5 - NOMBRE DE PHYSIOTHÉRAPEUTES DONT L'EMPLOI PRINCIPAL ET SECONDAIRE EST EN CLINIQUE PRIVÉE PAR RÉGION SOCIO-SANITAIRE

Région socio-sanitaire	Emploi principal		Emploi secondaire	
Bas-St-Laurent-Gaspésie	4	0,09%	2	1,2%
Saguenay-Lac-St-Jean	12	2,7%	7	4,4%
Québec	60	13,4%	19	12,0%
Trois-Rivières	7	1,6%	11	6,9%
Estrie	7	1,6%	13	8,2%
Montréal métropolitain	198	44,1%	80	50,6%
Lanaudière-Laurentides	57	12,6%	6	3,8%
Montérégie	97	21,6%	13	8,2%
Outaouais	4	0,09%	7	4,4%
Abitibi-Témiscamingue	2	0,04%	-	-
Côte-Nord	1	0,02%	-	-
Total	449	100,0%	158	100,0%

Source: Corporation professionnelle des physiothérapeutes du Québec

1.5 Le personnel cadre en physiothérapie dans le réseau de la santé et des services sociaux

Pour l'année 1987-1988, on retrouvait 119 cadres, chefs de service, (106 ETP) dans les établissements du réseau.

Tableau 6 - RÉPARTITION DES EFFECTIFS CADRES (CHEFS DE SERVICE DE PHYSIOTHÉRAPIE) PAR CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENTS

CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT	ÉNUMÉRÉ	ETP
CHSCD	93	82,0
CH psychiatrique	4	4,5
CAR	4	3,3
CHSLD	17	14,7
CAH	1	1
TOTAL	119	106,5

Source: DGRT, MSSS

La plupart de ces cadres se retrouvaient dans les CHSCD (82,0%) et dans les CHSLD (14,7%).

1.6 La demande totale de physiothérapeutes au Québec

Si l'on prend en considération tous les secteurs d'activités occupés par les physiothérapeutes (administration, enseignement, recherche, clinique), le nombre de postes au Québec se situerait autour de 1 954. Il ne s'agit évidemment pas de postes équivalent temps plein (ETP), même si la plupart constituent des emplois réguliers. Cette notion (ETP) est plus difficile à cerner puisque, à part le secteur de la santé et des services sociaux, l'information n'est pas disponible sur cette base.

Néanmoins, on peut tout de même tenter d'estimer le nombre de postes ETP. Les statistiques provenant du réseau de la santé sont explicites à cet égard. De plus, les renseignements fournis par les différents intervenants permettent de dégager certaines estimations.

L'étude sur les postes vacants de 1987 affirmait qu'il y avait 1 046 postes ETP au Québec, au 31 janvier 1987, dans le réseau de la santé et des services sociaux. Cette information n'est pas disponible dans l'étude de 1989. Cependant, on peut appliquer le même taux d'augmentation des effectifs ETP que celui calculé à partir des données fournies par les deux études concernant le nombre total de postes. Ainsi, en 1987, on dénombrait 1 208 postes énumérés dans le réseau, contre 1 311 postes en 1989 pour un taux d'augmentation de 8,5%. En appliquant ce taux au nombre de physiothérapeutes ETP (1 046) en 1987, on peut estimer à 1 135 le nombre d'ETP en 1989 dans le réseau de la santé et des services sociaux.

Dans le secteur privé, on retrouve 449 physiothérapeutes dont l'emploi principal est en clinique privée et 158 dont l'emploi est secondaire. Évidemment, plusieurs de ces personnes travaillent dans le réseau de la santé et cette portion du temps a déjà été comptabilisée dans le paragraphe précédent. Reste que 449 physiothérapeutes font plus de 50% de leur temps en clinique privée et qu'il s'agit de leur emploi principal. Une estimation conservatrice pourrait situer à 225 ETP (449/2) le nombre de physiothérapeutes dont l'emploi principal est la clinique privée. Pour les 158 physiothérapeutes avec emploi secondaire en clinique privée, on pose l'hypothèse qu'il faut quatre individus pour un équivalent temps plein. Il faut donc rajouter 40 ETP pour un total de 265 ETP dans le secteur privé.

Dans le domaine de l'enseignement et la recherche, les données fournies par les intervenants permettent de situer à 68 le nombre de postes ETP. Au niveau des cadres, on retrouve 106 ETP identifiés physiothérapeutes dans le réseau en 1987-1988.

Globalement, le nombre de postes de physiothérapeutes sur une base équivalent temps complet se chiffre donc à 1 574. Il faut se rappeler que l'on estimait à environ 1 954 le nombre de postes énumérés au début de cette section.

1.7 Les thérapeutes en réadaptation physique

Pour 1987-1988, dans le secteur de la santé et des services sociaux, on dénombrait 678 thérapeutes pour seulement 390 postes équivalents temps plein (ETP). De ces postes, 272 étaient à temps complet régulier.

Tableau 7 - VARIATION DES EFFECTIFS CHEZ LES THÉRAPEUTES EN RÉADAPTATION PHYSIQUE SELON LE STATUT OCCUPATIONNEL

STATUT	1981-1982		1985-1986		1986-1987		1987-1988		VARIATIONS 1981-82 vs 1987-88	
	ÉNU.	ETP	ÉNU.	ETP	ÉNU.	ETP	ÉNU.	ETP	ÉNU.	ETP
Temps complet régulier	175	158	236	193	261	197	272	219	55,0%	39,0%
Temps partiel régulier	27	11	101	45	129	63	157	71	48,1%	54,5%
Temps partiel occasionnel	57	26	205	69	252	89	249	100	33,7%	28,5%
Total	259	195	542	307	642	349	678	390	16,2%	100,0%

En comparant l'année 1987-1988 avec l'année 1981-1982 sur une base ETP, on observe une augmentation de 100% des effectifs et un taux de croissance annuel moyen de 11,2%. La proportion des postes à temps complet régulier (TCR) convertie en équivalent temps plein (ETP) a diminué substantiellement passant de 81% en 1981-1982 à 56% en 1987-1988. À l'opposé, la proportion de postes TPO a presque doublé passant de 13,3 en 1981-1982 à 25,6 en 1987-1988.

Entre 1981 et 1987, les effectifs ont augmenté dans toutes les catégories d'établissements comme le démontre le tableau 8. Les CAH et les CHSCD ont connu une croissance impressionnante de leurs effectifs autant en nombre absolu qu'en valeur relative. Cependant, dans certaines catégories d'établissements, on observe une stagnation sinon une diminution (CHSLD) des effectifs au cours des trois dernières années.

Tableau 8 - VARIATION DES EFFECTIFS CHEZ LES THÉRAPEUTES EN RÉADAPTATION PHYSIQUE PAR CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENTS

CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENTS	1981-1982		1985-1986		1986-1987		1987-1988		VARIATIONS 1981-82 vs 1987-88	
	ÉNU.	ETP	ÉNU.	ETP	ÉNU.	ETP	ÉNU.	ETP	ÉNU.	ETP
CAH	9	6	86	43	116	57	132	72	1366%	1100%
CAR	28	20	37	25	45	28	43	26	54%	30%
CHSCD	141	109	249	148	272	162	289	192	105%	67%
CH psychiatrique	6	4	13	6	17	13	19	13	216%	69%
CHSLD	61	43	104	56	108	60	115	58	89%	35%
CLSC	9	7	25	11	28	12	34	16	277%	129%
CA privé	3	3	20	7	16	9	25	9	733%	300%
CH privé	4	3	9	9	25	11	23	12	475%	300%
Total	259	195	543	305	642	349	678	390	162%	100%

1.8 Les postes comblés et vacants chez les thérapeutes en rédaptation physique dans le réseau de la santé et des services sociaux

Les statistiques comprises dans les tableaux proviennent de l'étude sur les postes comblés et vacants au 31 janvier 1989.

Dans le réseau de la santé et des services sociaux, on retrouvait 424 postes de thérapeutes en réadaptation physique. De ce nombre, 254 (60%) étaient à temps complet, 105 (25%) à temps partiel et 65 (15%) entraient dans la catégorie "autre" (assignation temporaire).

Tableau 9 - POSTES COMBLÉS ET VACANTS CHEZ LES THÉRAPEUTES EN RÉADAPTATION PHYSIQUE PAR CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENTS, AU 31 JANVIER 1989, RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

	STATUT OCCUPATIONNEL	CHSCD	CHSLD	CH PSY.	CAH	CAR	CLSC ET CENTRE DE SANTÉ	TOTAL RÉSEAU NB.	TOTAL RÉSEAU %
NOMBRE DE POSTES COMBLÉS OU NON	Temps complet	101	51	8	61	19	14	254	59,9
	Temps partiel	29	18	4	44	3	7	105	24,8
	Autres*	27	8	6	15	5	4	65	15,3
	TOTAL	157	77	18	120	27	25	424	100,0
NOMBRE DE POSTES VACANTS	Temps complet	3	2	2	1	1	-	9	3,5
	Temps partiel	-	1	-	-	-	-	1	0,9
	Autres*	1	-	-		-	1	2	3,1
	TOTAL	4	3	2	1	1	1	12	2,8
NOMBRE DE POSTES VACANTS DEPUIS PLUS DE 60 JOURS	Temps complet	2	2		1		-	5	1,9
	Temps partiel	-	1		-		-	1	0,9
	Autres*	-	-		-		1	1	1,5
	TOTAL	2	3		1		1	7	1,6

* Assignation temporaire (poste sur une base temporaire et pour une période déterminée; par exemple, poste de remplacement, liste de rappel, temps complet occasionnel, temps partiel occasionnel).

Parmi les 424 postes, 12 (2,8%) étaient vacants dont 7 (1,7%) depuis 60 jours et plus. Les postes vacants avaient un statut à temps complet dans une proportion de 75% (9/12). Les postes vacants depuis plus de 60 jours présentaient une répartition similaire selon le statut.

Les postes vacants dans les CHSLD semblent difficiles à combler puisque les 3 postes vacants le sont depuis plus de 60 jours.

Si l'on compare le nombre de postes vacants au 31 janvier 1989 avec l'étude de 1987, on se rend compte que le nombre de postes vacants a diminué considérablement passant de 33 en 1987 à 12 en 1989.

Étant donné le petit nombre de postes vacants par région socio-sanitaire, il serait hasardeux de tirer des conclusions dans la comparaison des pourcentages de postes vacants entre les régions. Le tableau 10 fait tout de même état des proportions de postes vacants selon les régions.

Tableau 10 - POSTES COMBLÉS ET VACANTS CHEZ LES THÉRAPEUTES EN RÉADAPTATION PHYSIQUE PAR RÉGION SOCIO-SANITAIRE, AU 31 JANVIER 1989, RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

RÉGION SOCIO-SANITAIRE	NOMBRE DE POSTES COMBLÉS OU NON	RATIO POPULATION/ THÉRAPEUTE	NOMBRE DE POSTES VACANTS	POURCENTAGE DE POSTES VACANTS
01 Bas St-Laur./Gaspé.	28	8 273:1	2	7,1
02 Sag./Lac St-Jean	36	8 285:1	-	-
03 Québec	85	12 197:1	1	1,2
04 Trois-Rivières	39	11 588:1	-	-
05 Estrie	33	7 804:1	-	-
06A Montréal métro.	84	24 247:1	2	2,4
06B Lanaudière-Laur.	22	27 231:1	1	4,5
06C Montérégie	63	17 292:1	2	3,2
07 Outaouais	11	23 303:1	1	9,1
08 Abitibi-Témis.	12	12 987:1	1	8,3
09 Côte-Nord	11	9 509:1	2	18,2
10 Kativik/Baie James	-	0:1	-	-
TOTAL	424	13 407:1	12	2,8

En ce qui concerne le ratio population/thérapeute, on remarque que les meilleurs ratios (voir le tableau 10) se retrouvent surtout en régions éloignées et intermédiaires. Les régions de l'Estrie (7,804:1), du Bas St-Laurent-Gaspésie (8,273:1), du Saguenay-Lac-St-Jean (8285:1) et de la Côte-Nord sont les mieux nanties en ce qui concerne les thérapeutes en réadaptation physique. À l'inverse, les grands centres et les régions périphériques ont peu de thérapeutes si l'on considère leur bassin de population.

1.9 Les thérapeutes en réadaptation physique dans le secteur de l'enseignement et de la recherche

Il s'agit essentiellement du personnel enseignant dans les départements des techniques de réadaptation dans les collèges du Québec.

Au Québec, on retrouve 9 thérapeutes qui oeuvrent dans le secteur de l'enseignement dont 8 professeurs au Cegep de Chicoutimi et 1 technicien appariteur au Collège Montmorency. Le corps professoral est surtout formé de physiothérapeutes comme nous l'avons mentionné précédemment.

1.10 Les thérapeutes en réadaptation physique dans le secteur privé

La demande actuelle de main-d'oeuvre dans le secteur privé se chiffre à 190 techniciens selon la Société québécoise des thérapeutes en réadaptation physique. La plupart de ces thérapeutes (180) sont à l'emploi de médecins ou de physiothérapeutes en clinique privée. Les 10 autres sont eux-mêmes propriétaires d'une clinique.

On ne peut affirmer que ces thérapeutes travaillent exclusivement dans le secteur privé.

1.11 La demande globale chez les thérapeutes en réadaptation physique

Le nombre de postes disponibles pour les thérapeutes en rédaptation physique s'élève à 624 si l'on additionne les travailleurs du réseau de la santé, des cliniques privées et du secteur de l'enseignement. La plupart de ces thérapeutes travailleraient à temps complet.

1.12 Le rapport physiothérapeute/TRP dans le réseau de la santé et des services sociaux

Le ratio physiothérapeute/TRP sera présenté par catégorie d'établissements et par région socio-sanitaire. Idéalement, ce rapport devrait aussi tenir compte du secteur privé et du secteur de l'enseignement et de la recherche. Cependant, pour le secteur privé en particulier, la source de données ne nous permet pas de rattacher un professionnel à une région déterminée.

Ce rapport est donc établi à partir des données déjà présentées pour les deux corps d'emploi dans le réseau de la santé et des services sociaux. Ce secteur d'activités regroupe tout de même près de 70% de la main-d'oeuvre en physiothérapie et en techniques de réadaptation.

Le tableau 11 présente la répartition de la main-d'oeuvre par catégorie d'établissement ainsi que le ratio physiothérapeute/TRP selon ces mêmes catégories.

Tableau 11 - POSTES COMBLÉS ET VACANTS CHEZ LES PHYSIOTHÉRAPEUTES ET LES TRP, AU 31 JANVIER 1989, DANS LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

CORPS D'EMPLOI	CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENTS						
	CHSCD	CHSLD	CH PSY.	CAH	CAR	CLSC ET CENTRE DE SANTÉ	TOTAL
Physiothérapeutes	797 (61%)	146 (11,1%)	32 (2,4%)	164 (12,5%)	117 (8,9%)	55 (4,1%)	1 311 (100%)
TRP	157 (37%)	77 (18,2%)	18 (4,2%)	120 (28,3%)	27 (6,4%)	25 (5,9%)	424 (100%)
Ratio physio/TRP	5,7:1	1,8:1	1,7:1	1,3:1	4,3:1	2,2:1	3,1:1

Globalement, le ratio se situe à 3,1 physiothérapeutes pour 1 TRP dans le réseau de la santé et des services sociaux. On observe toutefois d'importantes variations selon les catégories d'établissements. Les écarts les plus marqués se retrouvent dans les CHSCD (5,07) et dans les CAR (4,3). Il s'agit évidemment d'établissements ayant une vocation axée davantage sur la réadaptation à court terme et sur les services spécialisés. À l'opposé, les écarts les moins importants se retrouvent dans les établissements de longue durée tels les CHSLD (1,8), les CAH (1,3) et les CH psy. (1,7). Ces établissements mettant davantage l'accent sur le maintien du patient plutôt que sur la réadaptation active embauche davantage de TRP.

Le rapport physiothérapeute/TRP connaît aussi d'importantes fluctuations selon les régions socio-sanitaires. Le tableau 12 illustre cet état de fait.

Tableau 12 - RÉPARTITION DES POSTES DE PHYSIOTHÉRAPEUTES ET DE TRP PAR RÉGION SOCIO-SANITAIRE AU 31 JANVIER 1989 DANS LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

RÉGION SOCIO-SANITAIRE	POSTES DE PHYSIOTHÉRAPEUTES	POSTES DE TRP	RATIO PHYSIO/TRP
01 Bas St-Laurent/Gaspésie	31	28	1,10:1
02 Saguenay/Lac St-Jean	35	36	0,97:1
03 Québec	214	85	2,50:1
04 Trois-Rivières	63	39	1,60:1
05 Estrie	36	33	1,10:1
06A Montréal métropolitain	625	84	7,40:1
06B Lanaudière-Laurentides	86	22	3,90:1
06C Montérégie	140	63	2,20:1
07 Outaouais	52	11	4,70:1
08 Abitibi-Témiscamingue	12	12	1,00:1
09 Côte-Nord	17	11	1,50:1
10 Kativik/Baie James	-	-	-
QUÉBEC	1 311	424	3,10:1

Les régions éloignées comme les régions 01 (1,1), 02 (0,97), 08 (1,0) et 09 (1,5) ainsi que deux régions plus centrales telles l'Estrie (1,1) et Trois-Rivières (1,6) présentent les ratios les plus bas. À l'opposé, la région 06-A présente un ratio où l'on retrouve 7,4 fois plus de physiothérapeutes que de TRP. Les régions 06-B (3,9) et 07 (4,7) ont aussi un assez grand nombre de physiothérapeutes pour un TRP. Enfin, les régions de Québec (2,5) et de la Montérégie sont en-deça du ratio moyen pour le Québec que se situe à 3,1.

2. L'OFFRE DE MAIN-D'OEUVRE

2.1 État actuel des effectifs chez les physiothérapeutes

Les données comprises dans le tableau 13 sont tirées du rapport statistique annuel de la Corporation professionnelle des physiothérapeutes du Québec. Ce tableau résume la situation en date du 4 mai 1989.

Le nombre total de physiothérapeutes inscrit au tableau de la Corporation s'élève à 1 947. Parmi ces membres, 981 exercent à temps plein, 30 à temps partiel, alors que l'information s'avère manquante pour 666 membres.

Tableau 13 - RÉPARTITION DES PHYSIOTHÉRAPEUTES SELON LE STATUT OCCUPATIONNEL, LE SEXE, L'ÂGE ET LE LIEU D'OBTENTION DU DIPLÔME

		NOMBRE	POURCENTAGE
STATUT	Temps plein	981	50,4
	Temps partiel	300	15,4
	Inconnu	666	34,2
	Total	1 947	100,0
SEXE	Femmes	1 588	81,6
	Hommes	359	18,4
	Total	1 947	100,0
GROUPE D'ÂGES	20 à 29	697	35,8
	30 à 39	800	41,1
	40 à 49	336	17,3
	50 à 59	86	4,4
	60 à 69	23	1,2
	Total	1 942	100,0
LIEU D'OBTENTION DU DIPLÔME	Québec	1 844	94,8
	Canada	16	6,2
	Hors Canada	86	4,4
	Total	1 946	100,0

Source: Corporation professionnelle des physiothérapeutes du Québec

La profession de physiothérapeute est très féminisée, puisque 81,6% des effectifs sont de sexe féminin. Il s'agit aussi d'une profession relativement jeune si l'on considère que 76,9% des physiothérapeutes ont 39 ans et moins.

Par ailleurs, la plupart des membres (94,8%) sont diplômés du Québec contre 6,2% au Canada anglais et 4,4% à l'étranger.

L'offre de physiothérapeutes se compose aussi de 50 à 60 non-membres de la CPPQ selon cette même corporation. L'offre totale en 1989 se situerait donc à environ 2 000 physiothérapeutes selon les statistiques fournies par la CPPQ.

À l'échelle canadienne, la situation du Québec se compare désavantageusement comme l'illustre le tableau 14.

Tableau 14 - COMPARAISON DES EFFECTIFS ET DES RATIOS POPULATION/PHYSIOTHÉRAPEUTE ENTRE CERTAINES PROVINCES CANADIENNES DE 1980 À 1988

ANNÉE	QUÉBEC		ONTARIO		COLOMBIE B.		NOUVEAU-B.		CANADA	
	N[1]	Ratio[2] :1	N	Ratio :1	N	Ratio :1	N	Ratio :1	N	Ratio :1
1980	991	6 592	2 322	3 920	1 225	2 354	89	7 971	5 302	4 774
1981	1 060	6 163	2 380	3 824	1 124	2 565	101	7 024	5 380	4 704
1982	1 149	5 685	2 789	3 263	1 308	2 204	-	-	5 989	4 226
1983	1 275	5 123	2 785	3 268	1 357	2 125	148	4 794	6 354	3 983
1984	1 340	4 875	2 909	3 129	1 420	2 031	141	5 031	6 641	3 811
1985	1 427	4 578	3 136	2 902	1 463	1 971	160	4 434	7 064	3 583
1986	1 586	4 119	3 363	2 706	1 476	1 953	176	4 030	7 510	3 370
1987	1 665	3 923	3 568	2 551	1 529	1 886	192	3 695	9 163	2 762
1988	1 791	3 647	3 722	2 445	1 585	1 819	206	3 444	9 553	2 649

1 L'Alliance canadienne des corporations professionnelles de physiothérapeutes, situation au 31 décembre 1988.

2 Statistiques Canada (1981), Caractéristique de la population et des logements, Canada 1986.

En se basant sur les données de l'Alliance canadienne des corporations professionnelles de physiothérapeutes, le Québec se retrouve en-dessous de la moyenne canadienne depuis 1980 en ce qui concerne le ratio population/physiothérapeute. En 1980, le ratio canadien était de 4 774:1, alors que celui du Québec était de 6 592:1. En 1988, la situation, même si elle s'est améliorée de façon importante dans les deux cas, reste désavantageuse pour le Québec (3 647:1) par rapport au Canada (2 649:1).

La comparaison avec certaines autres provinces est aussi désavantageuse si l'on se base sur les données du tableau 14. En 1988, le ratio était de 2 445 personnes pour 1 physiothérapeute en Ontario, 1 819:1 en Colombie britannique, 3 444:1 au Nouveau-Brunswick, alors qu'il était de 3 647:1 au Québec.

Ces données doivent toutefois être relativisées si l'on considère que le Québec est la seule province à avoir des thérapeutes en réadaptation physique.

2.2 Les nouveaux diplômés en physiothérapie

Au cours de l'année universitaire 1988-1989, les trois universités qui dispensent ce programme ont octroyé des diplômes à 170 physiothérapeutes comme le dévoile le tableau 15.

Tableau 15 - RÉPARTITION DES DIPLÔMÉS SELON L'UNIVERSITÉ DE 1985 À 1989

Universités	Année universitaire			
	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1988-1989
Laval	40	54	43	56
Montréal	47	56	55	52
McGill	64	59	68	62
Total	151	169	166	170

Source: Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science

Les universités québécoises ont formé en moyenne 164 physiothérapeutes par année au cours des quatre dernières années. La répartition par université des diplômés est sensiblement la même si l'on prend l'année 1988-1989 en exemple. Au cours des années, le nombre de diplômés a augmenté considérablement à l'Université Laval alors que l'on observe une stabilisation dans les deux autres universités.

Par ailleurs, les trois universités manifestent la volonté d'augmenter le nombre de diplômés annuellement de façon substantielle. Dans le cas de l'Université de Montréal, il semble que le nombre de diplômés pourrait atteindre 75 à 80 dans quelques années. Une augmentation du même ordre est prévue à l'Université Laval (82 en 1992). L'Université McGill pourrait aussi connaître une augmentation du nombre de gradués si l'on considère que le nombre d'étudiantes et d'étudiants admis a tendance à augmenter.

Ces statistiques sur les nouveaux diplômés en physiothérapie exclut bien sûr les physiothérapeutes diplômés à l'extérieur du Québec mais qui s'installent au Québec notamment ceux de l'Université d'Ottawa. Nous ne possédons malheureusement pas d'informations précises à ce sujet.

Les universités déplorent aussi un haut pourcentage d'attrition dans le programme de physiothérapie. Depuis 1985, ce taux oscille entre 10% et 28% selon les années. Les universités et la CPPQ s'inquiètent de ce phénomène que l'on estime trop important. Une étude complète du phénomène serait bien reçue par les organismes concernés.

2.3 État actuel des effectifs chez les thérapeutes en réadaptation physique

Selon la Société québécoise des thérapeutes en réadaptation physique, il y avait au Québec, en septembre 1989, environ 790 thérapeutes en réadaptation physique dont 591 étaient membres de la Société. Parmi les 591 membres, 509 étaient considérés actifs alors que les autres étaient vraisemblablement en congé de maternité ou en congé de maladie. Sur les 200 non-membres plusieurs seraient inactifs et n'exerceraient même plus cette profession.

Selon la SQTRP, l'offre réelle se situerait autour de 635 thérapeutes incluant les actifs et les non-actifs toujours dans cette profession. Cette statistique se rapproche du nombre de thérapeutes formés par les collèges québécois depuis le début du programme jusqu'en septembre 1989, à savoir 677 thérapeutes.

2.4 Les nouveaux diplômés en techniques de réadaptation physique

Le Québec a pu compter, en moyenne, de 1986 à 1989, sur les services de 74 nouveaux diplômés par année.

Tableau 16 - RÉPARTITION DES DIPLÔMÉS EN TECHNIQUES DE RÉADAPTATION PHYSIQUE PAR COLLÈGE DE 1986 À 1989

COLLÈGE	1986	1987	1988	1989
Montmorency	22	16	18	14
Sherbrooke	16	17	18	13
Chicoutimi	25	20	19	23
FX Garneau	26	18	17	14
Total	89	71	72	64

Source: Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science

En 1989, dernière année où toute l'information est disponible, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science a octroyé des diplômes à 64 thérapeutes dont 14 du Collège Montmorency, 23 du Collège de Sherbrooke, 17 du Collège de Chicoutimi et 14 du Collège FX Garneau. Par rapport aux années précédentes, il s'agit d'une baisse assez importante.

2.5 L'offre globale en réadaptation physique

L'offre globale dans le domaine de la physiothérapie se compose de deux catégories de personnel: les physiothérapeutes et les TRP. Ces professions sont complémentaires. Dans certaines régions, certains établissements et auprès de certaines clientèles les TRP occupent une place importante. Cette catégorie de main-d'oeuvre fait donc partie intégrante de l'offre globale en réadaptation physique.

Si l'on prend en considération ces deux catégories de main-d'oeuvre, on retrouvait environ 2 635 travailleuses et travailleurs qualifiés au Québec en 1989, pour un ratio de 1 thérapeute pour 2 479 habitants.

3. COMPARAISON DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE CHEZ LES PHYSIOTHÉRAPEUTES ET LES THERAPEUTES EN READAPTATION PHYSIQUE EN 1989

3.1 Les physiothérapeutes

La demande globale se situait en 1989 à 1 954 postes alors que l'offre était de 2 000 physiothérapeutes pour une légère pénurie de 76 professionnelles et professionnels. On observe donc une situation d'équilibre du marché de l'emploi en 1989.

Il semble cependant que cet équilibre soit fragile en raison des développements prévisibles dans le secteur privé et plus particulièrement dans un contexte de stagnation du secteur public. Déjà, certains postes seraient difficiles à combler dans le secteur privé.

3.2 Les thérapeutes en réadaptation physique

La demande globale pour cette catégorie se chiffrait à 624 postes en 1989, alors que l'offre s'établissait à 635 thérapeutes pour un surplus de 11 thérapeutes en réadaptation physique. Ce surplus étant minime par rapport au volume de la demande, on peut aussi affirmer que la situation était équilibrée en 1989 pour cette catégorie de personnel.

4. PROJECTION DE L'OFFRE JUSQU'EN 2004

4.1 Projection de l'offre chez les physiothérapeutes

Cette projection se base sur les données fournies par la CPPQ à partir de son fichier des membres. À partir du membership en 1989, nous appliquons un taux de survie par groupe d'âge quinquennal. Ces taux par groupe d'âge sont obtenus à partir du calcul de l'attrition dans le membership observé entre 1984 et 1989.

Tableau 17 - TAUX DE SURVIE DANS LA PROFESSION DES PHYSIOTHÉRAPEUTES

Groupe d'âge	Membre en 1984	Membre en 1989	Taux de survie dans la profession
20 - 24 ans	125	-	-
25 - 29 ans	398	116	.928
30 - 34 ans	346	359	.902
35 - 39 ans	228	327	.945
40 - 44 ans	122	211	.925
45 - 49 ans	61	115	.942
50 - 54 ans	32	56	.918
55 - 59 ans	16	31	.968
Total	1 328	1 215	-

Source: Corporation professionnelle des physiothérapeutes du Québec

Ces taux de survie dans la profession apparaissent très élevés, mais il faut comprendre que le fichier des membres regroupe tous les physiothérapeutes incluant les cadres, les travailleuses et les travailleurs du secteur public et du secteur privé. Ainsi, la physiothérapeute en 1984 devenue cadre dans le réseau de la santé et des services sociaux en 1989 travaille toujours dans le secteur de la physiothérapie même si elle ne s'occupe plus de bénéficiaires. De même, la physiothérapeute travaillant dans un centre hospitalier en 1984 et qui travaille dans un cabinet de physiatre en 1989 se retrouve toujours dans le membership. Les taux de survie à la profession apparaissent ainsi élevés, parce qu'ils tiennent compte de l'offre globale et éliminent les facteurs de mobilité dans une même profession.

En appliquant ces taux de survie par groupe d'âge quinquennal à l'offre globale en 1989, on obtient les résultats suivants.

Tableau 18 - ESTIMATION DES EFFECTIFS DE 1989 SURVIVANT DANS LA PROFESSION EN 2004

Groupe d'âge	Effectifs 1989	Effectifs 1994	Effectifs 1999	Effectifs 2004
20 - 24 ans	121	-	-	-
25 - 29 ans	540	112	-	-
30 - 34 ans	476	490	101	-
35 - 39 ans	367	449	463	98
40 - 44 ans	245	339	415	428
45 - 49 ans	124	230	319	390
50 - 54 ans	63	113	211	292
55 - 59 ans	31	60	109	204
60 - 64 ans	16	-	60	109
65 ans et +	14	-	-	0*
Total	1 997	1 793	1 678	1 521

* Âge normale de la retraite

À ces 1 521 physiothérapeutes, il faut rajouter les nouveaux diplômés entre 1989 et 2003 survivant dans la profession en 2004. Nous ferons l'hypothèse que le nombre de nouveaux diplômés observé en 1988-1989 (170) demeurera constant jusqu'en 2004.

Le taux d'installation au Québec de nouveaux diplômés se situe à environ 79%, si l'on se fie aux diplômés de 1987-1988 qui se sont installés au Québec selon la CPPQ. Ce taux d'installation sera appliqué aux nouveaux diplômés de chacune des années jusqu'en 2003 pour éliminer les physiothérapeutes qui s'installent hors Québec.

Les nouveaux diplômés qui s'installent au Québec seront intégrés au groupe d'âge des 20-24 ans. Un taux de survie croissant calculé en fonction du nombre d'années restantes avant 2004 sera appliqué aux nouveaux diplômés qui arriveront chaque année sur le marché du travail d'ici l'an 2004. Cette opération permettra d'estimer l'ajout net de physiothérapeutes en 2004 par l'intermédiaire des nouveaux diplômés. Cette procédure est illustrée au tableau 19.

Tableau 19 - AJOUT NET DE PHYSIOTHÉRAPEUTES EN 2004 PAR L'INTERMÉDIAIRE DES NOUVEAUX DIPLÔMÉS

Année	Nombre de diplômés	Diplômés installés au Québec	Taux de survie en 2004	Survivants en 2004
1989	170	134	.80990	108
1990	170	134	.81634	109
1991	170	134	.82826	111
1992	170	134	.84035	113
1993	170	134	.85262	114
1994	170	134	.86507	116
1995	170	134	.87770	118
1996	170	134	.89051	119
1997	170	134	.90351	121
1998	170	134	.91670	123
1999	170	134	.93009	125
2000	170	134	.94367	126
2001	170	134	.95744	128
2002	170	134	.97142	130
2003	170	134	.98561	132
Total	2 550	2 010	-	1 793

En additionnant les effectifs estimés en 2004 (1 521) et les nouveaux diplômés survivant (1 793) en 2004, on obtient l'offre globale de physiothérapeutes en l'an 2004. Cette statistique se chiffre à 3 314 physiothérapeutes.

4.2 Projection de l'offre chez les thérapeutes en réadaptation physique

La méthodologie pour cette projection est exactement la même que pour les physiothérapeutes et elle se fonde sur des données fournies par la Société québécoise des thérapeutes en réadaptation physique (SQTRP). Les taux de survie par groupe d'âge sont présentés dans le tableau 20.

Tableau 20 - TAUX DE SURVIE DANS LA PROFESSION CHEZ LES THÉRAPEUTES EN RÉADAPTATION PHYSIQUE PAR GROUPE D'ÂGE

Groupe d'âge	Membre en 1984	Membre en 1989	Taux de survie
20 - 24 ans	163	-	-
25 - 29 ans	131	140	.859
30 - 34 ans	54	117	.893
35 - 39 ans	3	47	.870
40 - 44 ans	-	2	.666
45 - 49 ans	-	-	(.870)
50 - 54 ans	-	-	(.870)
55 - 59 ans	-	-	(.870)

Source: Société québécoise des thérapeutes en réadaptation physique

À partir du groupe d'âge des 45-49 ans, nous ne pouvons déterminer des taux de survie puisqu'il n'y a pas d'effectifs de cet âge. Nous ferons l'hypothèse que le taux observé chez les 35-39 ans (.870) est le même pour les autres groupes d'âge. En appliquant ces taux de survie par groupe d'âge quinquennal aux effectifs de 1989, on obtient les résultats suivants.

Tableau 21 - ESTIMATION DES EFFECTIFS DE 1989 SURVIVANT DANS LA PROFESSION EN 2004

Groupe d'âge	Effectifs 1989	Effectifs 1994	Effectifs 1999	Effectifs 2004
20 - 24 ans	194	-	-	-
25 - 29 ans	140	167	-	-
30 - 34 ans	117	125	149	-
35 - 39 ans	47	102	108	129
40 - 44 ans	2	31	68	71
45 - 49 ans	-	2	27	59
50 - 54 ans	-	-	1	24
55 - 59 ans	-	-	-	-
60 - 64 ans	-	-	-	-
65 ans et +	-	-	-	-
Total	496	427	353	283

Il restera donc 283 thérapeutes en 2004 en se basant sur les taux de survie par groupe d'âge quinquennal. À ces thérapeutes, il faut rajouter les nouveaux diplômés entre 1989 et 2003 survivant en 2004. On fera l'hypothèse que le niveau de formation observé entre 1986 et 1989 (74 en moyenne) demeurera constant jusqu'en 2004.

Ces nouveaux diplômés seront intégrés au groupe d'âge des 20-24 ans. Un taux de survie calculé en fonction du nombre d'années restantes avant 2004 sera appliqué aux nouveaux diplômés qui arriveront chaque année sur le marché du travail d'ici l'an 2004. Cette opération apparaît dans le tableau suivant.

Tableau 22 - AJOUT NET DE THÉRAPEUTES EN 2004 PAR L'INTERMÉDIAIRE DES NOUVEAUX DIPLÔMÉS

Année	Nombre de diplômés	Taux de survie en 2004	Survivants en 2004
1989	74	.66490	49
1990	74	.68325	51
1991	74	.70209	52
1992	74	.72146	53
1993	74	.74135	55
1994	74	.76180	56
1995	74	.78281	58
1996	74	.80440	60
1997	74	.82659	61
1998	74	.84938	63
1999	74	.87281	65
2000	74	.89688	66
2001	74	.92162	68
2002	74	.94704	70
2003	74	.97316	72
Total (2004)	1 110	-	899

En additionnant les effectifs en place survivant dans la profession en 2004 (283) et les nouveaux diplômés (899) survivant en 2004, on obtient l'offre globale de thérapeutes en l'an 2004. Cette offre se chiffre à 1 182 thérapeutes.

5. PROJECTION DE LA DEMANDE JUSQU'EN 2004

5.1 Projection de la demande chez les physiothérapeutes

L'estimation de la demande de physiothérapeutes jusqu'en 2004 constitue un exercice plutôt difficile. Il nous apparaît irréaliste de reconduire le rythme de croissance des années 1980, comme pour les ergothérapeutes et les orthophonistes-audiologistes, en raison du degré de parachèvement atteint dans le domaine de la physiothérapie. Presque tous les établissements du réseau ont des équipes de base. Des développements mineurs sont prévus pour la réadaptation. Le domaine de l'enseignement et de la recherche pourrait connaître une certaine expansion selon les universités bien que ce secteur ne nécessite pas une main-d'oeuvre abondante. Le secteur privé demeure une énigme bien que l'on ne puisse prévoir de développements spectaculaires. La limitation des investissements dans le secteur public pourrait cependant amener la population à se tourner davantage vers le secteur privé pour répondre à ses besoins. Le phénomène croissant des assurances privées, couvrant une gamme de plus en plus élargie de services, pourrait contribuer à une expansion du secteur privé. Dans le secteur public toutefois, la physiothérapie aurait atteint une certaine saturation. Par exemple, dans les régions de Québec et de Montréal, le nombre de postes en physiothérapie serait stable depuis 1986 dans les centres hospitaliers de courte durée.

Les projections de la demande qui vont suivre prennent en considération ces différents facteurs. Nous ferons l'hypothèse que le parachèvement du réseau occasionnera une augmentation annuelle moyenne des effectifs de 1%. Le vieillissement de la population pourrait aussi entraîner une croissance des effectifs requis au cours des prochaines années. L'augmentation due au vieillissement est cependant difficile à estimer. Dans le domaine de la planification des effectifs médicaux, on attribue un taux de croissance de 1% par année pour tenir compte de ce facteur. Cette hypothèse sera retenue pour notre projection. Nous ferons aussi l'hypothèse que le développement du secteur de l'enseignement et de la recherche entraîne une croissance de 0,5% en moyenne annuellement. Enfin, nous postulerons que le développement du secteur privé nécessitera une augmentation moyenne de 1,5% par année.

Un taux de croissance annuel moyen de 4% sera donc appliqué à la demande observée en 1989 soit 1 954 physiothérapeutes. À partir de ces paramètres, on peut estimer la demande à 3 518 physiothérapeutes en 2004.

5.2 Projection de la demande chez les thérapeutes en réadaptation physique

La demande globale en 2004 sera estimée de la même façon que pour les physiothérapeutes. Un taux de croissance annuel moyen de 4% sur une période de 15 ans sera attribué à la demande globale de 1989 à savoir 624 techniciens.

En considérant la demande globale en 1989 et le taux de croissance annuel moyen de 4%, on peut estimer la demande à 1 120 thérapeutes en 2004.

6. COMPARAISON DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE CHEZ LES PHYSIOTHÉRAPEUTES ET LES THÉRAPEUTES EN RÉADAPTATION PHYSIQUE EN 2004

6.1 Les physiothérapeutes

Si l'on se base sur les estimations de l'offre et de la demande en 2004, le Québec connaîtra une légère pénurie de physiothérapeutes. En effet, l'offre globale se chiffrera à 3 314 physiothérapeutes alors que la demande s'élèvera à 3 518 pour une pénurie de 204 physiothérapeutes en 2004.

6.2 Les thérapeutes en réadaptation physique

Si l'on se base sur les estimations de l'offre et de la demande en 2004, le Québec se dirige vers un léger surplus de thérapeutes en réadaptation physique. En effet, l'offre globale sera de 1 182 thérapeutes alors que la demande globale se chiffrera à 1 120 pour un surplus de 62 thérapeutes en réadaptation physique.

CONCLUSION

À la lumière des résultats présentés dans ce document, on peut conclure que le Québec était en situation d'équilibre entre l'offre et la demande de main- d'oeuvre en 1989. Chez les physiothérapeutes, une pénurie de 76 professionnelles et professionnels était observée. Chez les thérapeutes en réadaptation physique, on dénotait un surplus de 11 thérapeutes.

Si l'on prend en considéraiton seulement les physiothérapeutes, la situation du Québec est moins avantageuse en termes de ratio population/thérapeute que celle du Canada prise dans son ensemble et que certaines provinces comme l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et la Colombie britannique. Il faut toutefois reconnaître que ces dernières provinces n'ont pas de thérapeutes en réadaptation physique comme le Québec.

Les projections de main-d'oeuvre à l'horizon 2004 laisse entrevoir une situation de légère pénurie pour les physiothérapeutes (204) et un surplus chez les thérapeutes en réadaptation physique (62). Il semble que le réseau de la santé et des services sociaux aurait atteint un certain plafonnement et n'exigerait qu'un parachèvement relativement mineur. Le vieillissement de la population implique aussi certaines pressions à la hausse au niveau de la demande. Enfin, le développement du secteur privé et du secteur de l'enseignement et de la recherche amènerait une légère croissance des effectifs.

Certaines recommandations découleront de cet état de situation de façon à pouvoir répondre aux besoins du Québec aussi bien à court qu'à long termes. Ces recommandations viendront après que le Groupe de travail aura analysé ce document et les résultats des autres travaux en cours.

BIBLIOGRAPHIE

CERMONT, Michel, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Étude sur les postes vacants au Québec dans le domaine de la réadaptation fonctionnelle, Québec, 1987, 36 p.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, Service de la planification des ressources humaines, Données sur les postes vacants au 31 janvier 1989 dans le domaine de la réadaptation fonctionnelle, Québec, 1989, 82 p.

CLERMONT, Michel, Ministère de la Santé et des Services sociaux, La main- d'oeuvre en ergothérapie au Québec: état de situation et estimation de l'offre et de la demande jusqu'en 2002, Québec, 1989, 22 p.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA MAIN-D'OEUVRE EN ORTHOPHONIE ET AUDIOLOGIE (Locas, J. et Clermont, M.), La main-d'oeuvre en orthophonie et audiologie au Québec: état de situation et estimation de l'offre et de la demande de services jusqu'en 2002, Québec, 1989, 47 p.

L'ALLIANCE CANADIENNE DES CORPORATIONS PROFESSIONNELLES DE PHYSIOTHÉRAPEUTES, Situation au 31 décembre 1988

STATISTIQUES CANADA (1981), Caractéristiques de la population et des logements, Canada, 1986

COLLECTION DONNÉES STATISTIQUES ET INDICATEURS

DERNIERS TITRES PARUS

(DGPE* #6) **Les changements dans la consommation d'alcool au Québec: principales données.**
(L. ROY, Direction de l'évaluation, 1990)

(DGPE #5) **SIFO Système d'information financière et opérationnelle. Synthèse statistique 1981-1982 à 1987-1988.**
(M.-A. ST-PIERRE, Direction de l'évaluation, 1990)

(DGPE #4) **Statistiques sur le personnel en soins infirmiers du réseau de la santé et des services sociaux: les postes vacants au 31 janvier 1989.**
(J. LOCAS, Direction de la planification, 1990)

(DGPE) **Rapport annuel des nouveaux cas de cancer déclarés au fichier des tumeurs du Québec - Année 1987.**
(M. BEAUPRÉ, Direction de l'évaluation, 1990)

(DGPE #3) **Engorgement des urgences: portrait statistique récent et données évolutives.**
(S. MONTREUIL et M.-R. ROY, Direction de l'évaluation, 1989)

(DGPE #2) **Statistiques évolutives des dépenses gouvernementales pour la mission sociale de 1979-80 à 1988-89.**
(R. CÔTÉ, Direction de l'évaluation, 1989)

(DGPE) **Rapport annuel des nouveaux cas de cancer déclarés au fichier des tumeurs du Québec - Année 1986.**
(M. BEAUPRÉ, Direction de l'évaluation, 1989)

(DGPE) **Rapport annuel des nouveaux cas de cancer déclarés au fichier des tumeurs du Québec - Année 1985.**
(M. BEAUPRÉ, Direction de l'évaluation, 1989)

(DGPE) **Le système de santé et de services sociaux du Québec: un aperçu.**
(M.-A. ST-PIERRE et collaborateurs, 1989)

(DGPE #1) **Statistiques évolutives des dépenses gouvernementales pour la mission sociale de 1978-79 à 1987-88.**
(R. CÔTÉ, Direction de l'évaluation, 1988)

(DGPE) **Rapport annuel des nouveaux cas de cancer déclarés au fichier des tumeurs du Québec - Année 1984.**
(M. BEAUPRÉ, Direction de l'évaluation, 1988)

(DE**) **Statistiques MED-ECHO 1982-83 à 1986-87.**
(S. HAINCE, Direction de l'évaluation, 1989)

(DE) **Évolution de la situation des urgences: rapport semestriel d'avril 1988.**
(M.-R. ROY et R. JACOB, Direction de l'évaluation, 1988)

(DE) **La population du Québec selon le recensement canadien de 1986 par groupe d'âges quinquennal et par sexe selon les territoires de CLSC, DSC et RSS.**
(M. MECTEAU, M. BLONDEAU et S. HAINCE, Direction de l'évaluation, 1988)

---

* DGPE: Direction générale de la planification et de l'évaluation

** DE: Direction de l'évaluation

(DE) **Statistiques MED-ECHO 1980-81 à 1984-85.**
(S. HAINCE, Direction de l'évaluation, 1987)

La collection Données statistiques et Indicateurs, publiée par la Direction générale de la planification et de l'évaluation, prend la suite de la série Données statistiques, produite par la Direction de l'évaluation de 1982 à 1988.

La liste complète des documents déjà publiés est disponible à l'adresse suivante:
MSSS, Direction de l'évaluation, 1075 Chemin Ste-Foy, 3è étage, Québec, G1S 2M1
Tél.: (418) 646-8890

Gouvernement du Québec
Ministère de la Santé et des Services sociaux
Direction générale de la planification et de l'évaluation

91-839